

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Norrie attirant l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en parti-

culier, sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

4. Avis d'interpellations.

5. Avis de motions.

6. Période de questions.

7. Ordre du jour.

8. Interpellations.

9. Motions.